



COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance de Conseil Municipal du 9 septembre 2026 à 20h30,
en session ordinaire**

Date de convocation du Conseil : 3 septembre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

Présidente : Mme Françoise BOURBON-CHAPUIS

Secrétaire de séance : Mme CHARLES

Présents : Mme BOURBON-CHAPUIS, Maire
M. SOULARD, Mme JOUBERT, M. CHEVALIER, Adjoints
Mme MIARA, Mme PRETET, M. MARTINICO, Mme CHARLES, Mme
CHAMBOST, M. CHARBONNIER, M. VINCENT M, M. SUBRIN, Mme
GROSMOLLARD, Conseillers

Excusés : Mme CHABANNE, M. VINCENT A.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026
- Convention SIEMLY - Travaux eau potable de la 3^{em} tranche de l'éco-lotissement du Garel
- Demande de subvention au titre de l'événement « Agri Light Tour 2026 »
- Loyer du local professionnel situé dans le bâtiment de la mairie : actualisation du montant
- Personnel Communal : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif (période de tuilage préalable à un départ à la retraite)
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique 9 septembre 2026, sous la présidence de Mme Françoise BOURBON-CHAPUIS, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Mme CHABANNE donne pouvoir à Mme PRETET
- Mme VINCENT donne pouvoir à Mme BOURBON-CHAPUIS

DESIGNE M. CHARLES comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026.

DELIBERATION N°01 – AMENAGEMENT 2EME TRANCHE DE L'ECOLOTTISSEMENT DU GAREL – DESSERTE EN EAU POTABLE

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Sur proposition de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune et le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier au sujet de la réalisation des travaux de desserte en eau potable relatif à l'aménagement de la seconde tranche de l'éco-lotissement du Garel.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention technique et financière.

DELIBERATION N°02 –SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026 – ASSOCIATION SEMONS L'AVENIR

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'allouer à l'association Semons l'Avenir une subvention exceptionnelle de 100,00 € pour le déroulement de la 3^{ème} édition de l'Agri Light Tour ; événement festif et convivial qui participe au rayonnement du territoire, au dynamisme de la vie locale et à la valorisation du monde agricole.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget.

DELIBERATION N°03 –REVISION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBIC POUR LE LOCAL DE 30 M² AU 1ER ETAGE DE LA MAIRIE

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-6 et L. 2331-4 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPP), notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-4, L. 2125-1 à L. 2125-6 et R. 2122-1 ;

VU la délibération n° 01/10/19-02 du 1^{er} octobre 2019 ayant autorisé l'occupation du local du 1er étage de la mairie et fixé la redevance mensuelle à 280 € charges comprises ;

CONSIDÉRANT que le local de 30 m² environ, sis au 1er étage du bâtiment, 9 place de la Bascule, est actuellement vacant depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que le montant de la redevance est décidé librement par le conseil municipal et que le tarif actuel de 317.38 € charges comprises apparaît sous-évalué au regard de l'état du local et des prix du marché ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les nouvelles conditions financières d'occupation de ce local afin de pouvoir le proposer à la location à un futur candidat (notamment un professionnel de santé ou tout autre professionnel) dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire;

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER la révision de la redevance d'occupation du local de 30 m² environ, situé au 1^{er} étage du bâtiment Mairie, 9 place de la Bascule, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine public communal.
- DE FIXER à 335€ charges comprises par mois le tarif mensuel de la redevance relative à l'occupation de ce local, applicable à compter de la signature de la prochaine convention.
- DE PRÉCISER que cette redevance sera révisée au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous actes, conventions d'occupation précaire et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, avec le futur candidat retenu.

DELIBERATION N°04 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR TUilage D'UN DÉPART EN RETRAITE

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L. 331-1 stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 313-1, R. 2313-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le précédent tableau des emplois permanents adopté par l'assemblée délibérante par délibération du 6 mai 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de déterminer sur quels grades il habilite l'autorité territoriale à recruter ;

Considérant le départ à la retraite prochain d'un agent du service administratif, et la nécessité d'assurer la continuité du service public par un tuilage afin de transmettre les compétences ;

Considérant qu'il est proposé de créer un emploi permanent supplémentaire pour la durée de ce tuilage, l'emploi en doublon étant appelé à être supprimé à la date effective du départ en retraite de l'agent concerné ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- De créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} novembre 2026 un emploi permanent à temps non complet à raison de 28.5 heures hebdomadaires, dans la filière administrative, au cadre d'emploi d'adjoint administratif.
- De dire que cet emploi est créé pour faire face à un besoin temporaire de tuilage lié au départ à la retraite d'un agent. En conséquence, l'emploi en doublon sera supprimé du tableau des emplois après la date effective du départ de l'agent prévu le 1^{er} janvier 2027. Une nouvelle délibération viendra acter cette suppression et mettre à jour le tableau des emplois.
- De dire que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire territorial. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 2°

ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

- De dire que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi d'adjoint administratif.
- D'autoriser le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre toutes dispositions relatives au recrutement.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- De modifier ainsi le tableau des emplois permanents tel qu'indiqué en annexe.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Sans objet

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception	Notaire	Vendeur / Acquéreur	Adresse	Type de bien
07/09/2026	Maître Laure BEAL-CREPET à FEURS	MALIGEAY/FAYOLLE	109 impasse des Sources	Maison à usage d'habitation

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Bâtiment :**
 - Les travaux de réhabilitation du bâtiment « commerce » ont débuté comme prévu fin juillet, par l'intervention de l'entreprise PASSELEGUE pour la réfection de la toiture. Une servitude devra être signée devant notaire avec les riverains pour le passage et la jonction des écoulements d'eaux pluviales et usées sur le terrain communal (délibération à prévoir).
 - Espace culturel : Le changement de la chaudière au fuel pour une chaudière à granulés est prévu en octobre.
 - Ecole : Les travaux de peinture et d'isolation initialement prévus aux vacances de la Toussaint, sont reportés sur l'été 2027. En prévision de périodes de canicule, 6 ventilateurs plafond seront installés dans les salles de classe et dans le réfectoire.
- **Voirie :**
 - Les travaux pour la reconstruction du pont des granges ont commencé comme prévu le 1^{er} septembre. Ces travaux sont de la compétence de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Une voie alternative a été mise en place qui rejoint le chemin de la chaise à Longessaigne et l'allée du Plat à Chambost-Longessaigne. La durée des travaux est prévue pour 4 mois.
 - Les travaux de voirie communautaire vont débiter le 14 septembre. Ils concernent Route de Cote Chaude (coût 14 256.62 € TTC), parking Rue de l'Egalité (coût ; 3 683,60 € TTC), Route des Crêtes (coût : 31 720.61 € TTC).
 - La prochaine réunion de la commission est prévue le mercredi 16 septembre : à l'ordre du jour l'aménagement piéton route de Costèle.
 - Au Darcet, les travaux d'assainissement privé des riverains seront réalisés en octobre à la charge des habitants concernés. La municipalité prévoit donc

d'engager conjointement les travaux de voirie et de gestion des eaux pluviales. Une partie des travaux sera faite en régie.

- **Vie culturelle/Tourisme :**

- Les 18 panneaux patrimoine reçus lundi 7 seront installés pour la fête patronale par les agents techniques. Le lancement du nouveau parcours aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30. La balade guidée prend une autre forme cette année, en laissant les habitants déambuler librement d'un panneau à l'autre pour les découvrir. Le parcours sera fléché par des abeilles peintes au sol.
- La commission prépare la manifestation « La Nuit est belle » qui aura lieu le 9 octobre. L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les habitants aux pollutions lumineuses qui affectent tous les corps vivants.

- **Urbanisme :**

- La réunion publique relative à l'aménagement de la voirie pour la 1ère tranche du Garel aura lieu le 16 septembre à 20h avec les riverains.
- La réunion concernant le SCOT a eu lieu le mardi 8 septembre à la CCMDL.

- **Vie scolaire :**

- Claire JEAN, en remplacement de Solange CHAZOT partie à la retraite au 1^{er} septembre, a été accueillie par ses collègues et l'équipe enseignante en présence de Mme Le Maire.
- L'école compte un effectif de 91 enfants. Il a été rappelé aux enfants pendant la cantine, l'application du règlement intérieur et des règles de vie pendant le temps périscolaire.

- **Vie associative : bilan forum des associations**

- 12 associations présentes (sur 18) ; globalement moins de visiteurs que l'an dernier.
- A cette occasion, un rappel des règles d'affichage a été fait. Un barnum a été offert par la région à toutes les communes afin d'être mis à disposition gratuitement des associations du village. La municipalité a choisi d'en confier la gestion au comité de fêtes via une convention.
- Le feu d'artifice pour la fête patronale est décalé en raison des risques de feux, et reporté pour le marché de Noël.

- **Communication :**

- Prochain bulletin : les articles des commissions sont à transmettre d'ici le 15 septembre.
- La commission propose au conseil une ligne éditoriale.

- **CCAS : Réunion du 2 juin**

- Plan canicule : pendant les différentes périodes canicule, les membres du CCAS se sont répartis les appels des habitants figurant sur le registre canicule.
- Le repas des seniors est prévu le 24 octobre 2026 à 12 h à Pouilly-les-Feurs au « Pouillerot ».

- **Commissions Inter-communales**

- Commission Assainissement de la CCMDL : Dimitri. SUBRIN a représenté la commune lors de la première réunion de présentation : 45 stations d'épuration sont gérées dont celle de Chambost-Longessaigne qui nécessite des travaux planifiés en 2030 ; le taux de conformité des installations chez les particuliers est de 50%.
 - Commission Agriculture de la CCMDL : Bruno MARTINICO a représenté la commune lors de cette première réunion de présentation. Il a été abordé les points suivants : marché aux veaux de St Laurent de Chamousset, loi Egalim, intervention de la SAFER.
- **Correspondant défense** : Bruno MARTINICO, correspondant Défense, a participé à une réunion réunissant 200 personnes en présence de la ministre des armées Mme Vautrin et de M. Wauquiez : la ligne directrice présentée est « se préparer au combat » en renforçant le nombre de drones pour combler le retard, déjà 1800 appelés nationaux renforcent les ressources humaines. Le Plan Vigipirate et Sentinel sont maintenus.

QUESTIONS DIVERSES

- **ANCT – feuille de route** : réunion de lancement le 14 octobre à 14h00
- **Retour New Deal (rencontre du 20/08)** : Trois points de « zone blanche » répertoriés sur Chambost-Longessaigne : une étude est en cours pour une solution pérenne
- **Remerciement de l'association des handicapés des monts du Lyonnais pour la subvention versée par la commune**
- **SAFER : Référent sur les questions foncières : Alain VINCENT est pressenti**
- **Prochaine date de conseil municipal** : 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.

Une intervention M. Besnard, économe de flux CCMDL est prévue le 04/11 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h58.

Le secrétaire,
Magalie CHARLES



Le Maire
Françoise BOURBON-CHAPUIS



Affichage effectué le : 12/10/2026